DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2011

<u>Délibération</u> n° 2011.09.108.B

Restructuration de l'école Jean Mermoz dans le quartier Basseau/Grande Garenne à Angoulême - Maîtrise d'oeuvre : modification de la délibération n°95 B du 5 juillet 2011

LE HUIT SEPTEMBRE DEUX MILLE ONZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au centre culturel de SAINT-SATURNIN suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 2 septembre 2011

Secrétaire de séance : Brigitte BAPTISTE

Membres présents:

Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir:

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s):

Philippe LAVAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Bernard CONTAMINE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 08 SEPTEMBRE 2011

DELIBERATION N° 2011.09.108.B

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / MÉDIATHÈQUE

Rapporteur: Madame GODICHAUD

RESTRUCTURATION DE L'ECOLE JEAN MERMOZ DANS LE QUARTIER BASSEAU/GRANDE GARENNE A ANGOULEME - MAITRISE D'OEUVRE : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°95 B DU 5 JUILLET 2011

Par délibération n°95 B du 5 juillet 2011, le bureau communautaire a attribué le marché de maîtrise d'œuvre au groupement GREENWICH0013 (mandataire) / SCP FAUVEL-FOUCHE / CABINET MORELET / SECBA / TDL / ADDENDA pour l'opération Ecole d'Arts Plastiques - Jean Mermoz.

Le montant du marché était décomposé de la manière suivante :

Mission de base + EXE/SYN : 85 592 € HT
 Etude de diagnostique (DIAG) : 8 577 € HT
 Etude de faisabilité énergétique (EFE) : 1 867 € HT
 Simulation thermique dynamique (STD) : 4 378 € HT
 soit un total de 100 414 € HT

Lors de la notification des marchés de chaque collectivité (Ville d'Angoulême et GrandAngoulême), il s'est avéré que la répartition financière était erronée.

Il convient donc de modifier le montant de la mission de base :

Mission de base + EXE/SYN : 85 600 € HT

Les montants des missions complémentaires restent les mêmes.

Le montant total du marché s'élève alors à 100 422 € HT.

Je vous propose:

D'APPROUVER la modification de la délibération n°95 B du bureau communautaire du 5 juillet 2011 afin de fixer les montants du marché comme suit :

Mission de base + EXE/SYN : 85 600 € HT
Etude de diagnostique (DIAG) : 8 577 € HT
Etude de faisabilité énergétique (EFE) : 1 867 € HT
Simulation thermique dynamique (STD) : 4 378 € HT

soit un total de 100 422 € HT

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE, ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	<u>Affiché le</u> :
09 septembre 2011	09 septembre 2011